

FORMULAIRE INTERVENTION DU PUBLIC

Veillez remplir ce formulaire et le remettre à la secrétaire générale au moins 24 heures avant la tenue de la réunion où vous souhaitez intervenir.

Identification

Nom : _____

Prénom : _____

Nom de l'établissement scolaire : _____

Nom de l'organisme que vous représentez, le cas échéant : _____

Localité : _____

Quel est le sujet de votre intervention auprès du conseil d'administration?

Lorsque vous êtes invité à poser votre question ou à présenter votre point de vue au conseil d'administration, vous devez vous adresser directement à la personne qui assure la présidence, et ce, de façon succincte.

Vous devez être poli et respectueux. Vos propos ne doivent pas porter atteinte à la réputation d'une personne, ni être vexatoires.

Si vous entendez déposer un document, celui-ci doit être transmis à la secrétaire générale, 48 heures avant la séance publique, à l'adresse secgen@cskamloup.qc.ca.

La personne qui assure la présidence vous invitera à poser votre question ou à présenter votre point de vue après l'adoption du procès-verbal.

La personne qui assure la présidence traitera alors votre question ou votre point de vue et en disposera de la manière qui lui paraît la plus pertinente.

La durée de votre intervention ne doit pas dépasser dix minutes.

Votre nom et le sujet de votre intervention seront notés au procès-verbal de la séance.

Si la rencontre devait se tenir à distance, un lien électronique vous sera transmis.